PICARDIE NATURE
le guide trimestriel du GEPOP

N° 12 Juin 1981

POUR AGIR

De nombreuses personnes nous écrivent pour nous demander " si le G.E.P.O.P. peut faire quelque chose contre telle ou telle chose; braconnage, battues, destruction d'un site, etc..."

Malheureusement trop souvent nous ne pouvons pas intervenir, ne possédant aucun détail précis sur les affaires qui nous sont signalées Parfois même les lettres que nous recevons ne sont pas signées.

C'est pourquoi nous vous demandons, lorsque vous nous écrivez pour nous signaler un fait qui vous semble délictueux de préciser votre nom; votre adresse, votre numéro de téléphone, éventuellement le jour, l'heure et le lieu des faits, ainsi que des détails, (numéros minéralogiques, nombre de personnes...) Ainsi nous pourrons porter plainte s'il y a lieu.

Dans chaque numéro de PICARDIE NATURE nous vous présenterons les textes de loi qui peuvent vous être utiles. Nous vous conseillons de les découper et de les conserver sur vous, vous pourrez ainsi faire intervenir directement la gendarmerie la plus proche.

(Arrêté d'interdiction de la circulation des véhicules et engins à moteur dans les dunes en page 5)

J.M. THIERY

GROUPE ENVIRONNEMENT - PROTECTION - ORNITHOLOGIE en Picardie - Affilié à la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature - Agréé par les Ministères chargés de l'Environnement, de l'Équipement (Loi sur la protection de la Nature) et de la Jeunesse et des Sports - MUSÉE DE PICARDIE - 80000 AMIENS - (C.C.P. LILLE 872.02)

Président: M. Noël Ranson Directeur de la publication: Pierre Royer

Abonnement : 10 fr (somme réduite à 5 fr pour les membres du G.E.P.O.P.)
Adhésions de soutien : à partir de 50 fr, normale : 25 fr, moins de 16 ans : 10 fr

Prix du numéro 3 fr

Dépôt légal: 2ème trimestre 1981

I.S.S.N. 0 182 - 4201